



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2018

Etaients présents sous la présidence de Monsieur Jean Bernard MARTIN, Maire :
Madame Martine KREBS, Monsieur Daniel FUHR, Madame Marie-Josée SCHWEITZER,
Monsieur Richard OSTROWSKI, Madame Lauretta POLAK, Monsieur Emile REINHARD,
Madame Martine JOHANN, Adjoints, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Conseillère Municipale
déléguée, Messieurs Armand FOURNIER, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Mesdames Anne-
Marie BOUTET, Nadine KELLER, Monsieur Patrick HAYDINGER, Madame Caroline FERY,
Monsieur Alain AREND, Madame Isabelle DEMOGEOT, Conseillers Municipaux.

Etaients excusés :

Monsieur René SCHMIDT, Madame Marie BENOIST, Monsieur Christian GAUER, Mesdames
Anne LEININGER, Christine LUPIC, Vanessa GERHARD, Messieurs Paul CHAVAN, Mikael
FRITZINGER, Conseillers Municipaux.

Après les salutations d'usage, Monsieur le Maire informe qu'avant de passer aux points
inscrits à l'ordre du jour de la réunion, Monsieur KARL de la Communauté d'Agglomération de
FORBACH, est venu présenter, aux membres du Conseil Municipal, l'Espace Rénovation
Habitat. Il s'agit d'un accompagnement personnalisé pour les personnes qui désirent réaliser
des travaux de rénovation dans leur habitation.

Après lecture faite des excuses, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire sollicite le rajout à
l'ordre du jour de l'autorisation de signature du contrat Enfance et Jeunesse conclu avec la
CAF. Ce rajout est accepté à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MARS 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2) AFFAIRES IMMOBILIERES

CESSION SUR LA ZONE ARTISANALE

Lors de la séance du 20 mars 2018, Monsieur le Maire avait fait part de sa décision de ne pas
faire usage du Droit de Préemption Urbain dans le cadre de la cession SCI AM
INVESTISSEMENTS à la société SAS CTLEC.

Or les parcelles concernées étant situées dans la zone artisanale, Monsieur le Maire doit
intervenir dans l'acte de vente au titre de la clause spéciale frappant les terrains de la zone
pour garantir la réalisation d'une exploitation artisanale dans les quatre ans qui suivent la
date de la transaction.

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à donner procuration à l'étude de Maître Patrizia MARTELLOTA pour intervenir dans la cession SCI AM INVESTISSEMENTS / SAS CTLEC.

EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER (DIA)

Le Maire fait état des décisions qu'il a prises de ne pas faire usage du Droit de Prémption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA traitées depuis la séance du Conseil Municipal du 20 MARS 2018.

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	MONTANT DE LA TRANSACTION	ACQUEREUR
SCI KARA	12 RUE NATIONALE	MISE A PRIX 100 000,00	ADJUDICATION
HEN LUC	4 A RUE DE FAREBERSVILLER	80 000,00	HEMMER Sophie
KLEIN CHRISTINE	4 B RUE DE FAREBERSVILLER	220 000,00	KREIS THOMAS
KAMIN DAVID	48 RUE GENERAL DE GAULLE	51 000,00	SCI MSCT

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de faire siennes les décisions du Maire.

3)AFFAIRES FINANCIERES

ADHESION 2017 AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AU JEUNES (FDAJ)

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au FDAJ pour 2018. La participation est de 0,15€ par habitants soit 537,45 € pour 2018. Au niveau local ces fonds sont gérés par la Mission Locale du Bassin Houiller.

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'adhérer pour 2018 au FDAJ ;

PREND en charge la cotisation de 537,45 € ;

VOTE les crédits correspondants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec le Département de la Moselle.

PORTE-DRAPEAUX DE MOSELLE-EST : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018

Comme chaque année l'association sollicite une subvention de fonctionnement. Il est proposé au Conseil Municipal de verser pour l'année 2018 une subvention d'un montant de 60,00€.

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser à l'Amicale des Porte-Drapeaux, Anciens Combattants Militaires et Patriotes Français de Forbach Moselle-Est, une subvention de 60,00€ ;

VOTE les crédits correspondants.

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 DE LA SECURITE ROUTIERE

Le Comité Départemental de la Prévention Routière de la Moselle intervient au titre de l'éducation et de la sensibilisation notamment dans les écoles. Afin de mener à bien ses activités le comité sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2018. Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 50,00 €.

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement pour 2018, de 50,00 €, au Comité Départemental de la Moselle de la Prévention Routière ;

VOTE les crédits correspondants.

SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL POUR SES ŒUVRES SOCIALES

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour une année du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 le système SECURROUTE MAACHE.

Il est rappelé que le principe repose sur une épargne mensuelle volontaire des adhérents de 20,00 € augmentée d'une contribution équivalente de la commune gérée par l'Amicale du Personnel à condition de justifier l'absence de sinistre ou de sinistre responsable.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de verser la subvention correspondante à l'Amicale soit pour 42 adhérents un montant de 12.766,00€ représentant les contributions ainsi que les frais de gestion. Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2018.

Il est à noter que les adhérents qui ne peuvent justifier l'absence de sinistre ou de sinistre responsable, récupèrent leur épargne, la contribution communale étant reversée au CCAS.

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser à l'Amicale du Personnel Municipal une subvention de 12.766,00€ destinée à la gestion de SECURROUTE MAACHE pour la période du 01.06.18 au 31.05.19 ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)

Le CEJ étant arrivé à échéance le 31 décembre 2017 il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le nouveau contrat à venir.

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat enfance et jeunesse établi par la CAF.

4) TRAVAUX

MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX SECS LOGEMENTS DES ABORDS SENIORS RUE DES AUBEPINES : CONVENTION A PASSER POUR LA DISSIMULATION DU RESEAU ORANGE

Dans le cadre de la mise en esthétique des réseaux secs des abords des logements séniors, rue des Aubépines, sont également concernés les réseaux Orange.

Une convention pour formaliser les modalités juridiques et financières de l'opération a été transmises à la Commune. Au terme du chantier la Commune devra verser une participation de 2.269,39 € à ORANGE, relative aux dépenses des prestations réalisées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les termes de cette convention.

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTTE les termes de la convention proposée par ORANGE pour l'enfouissement de son réseau dans la rue des Aubépines;

ACCEPTTE la participation de 2.269,39 € à verser à ORANGE ;

VOTE les crédits correspondants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention CNV-HD4-11-18-00102221.

MONUMENT DU SOUVENIR

Lors de la réunion des commissions toutes réunies du 25 avril 2018 Monsieur le Maire avait dévoilé le projet dessiné par Monsieur PETRY, sculpteur sur pierre, pour le nouveau monument commémoratif qui sera installé à l'emplacement prévu à cet effet sur la place de la Mairie. Il convient à présent de passer commande de ce projet à Monsieur PETRY.

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande du monument pour un montant de 16 563,50 €

Vote les crédits correspondants,

DIVERS

FERMETURE DE LA CONSULTATION MEDICALE DE LA CITE BELLE-ROCHE

Monsieur MAACHE a tenu à s'exprimer quant à la fermeture du cabinet médical situé à Belle-Roche.

Monsieur le Maire indique qu'il s'associe à la demande de nos citoyens et des organisations syndicales pour soutenir leurs démarches et revendications pour maintenir cette consultation et précise qu'il était intervenu dès le 12/10/2016 pour pérenniser cette structure sans aucune réponse de la CAN en dehors d'un courrier du 7 mars 2018 actant la fermeture du centre de santé de Cocheren. Pourtant cette consultation desservait plus de 1300 patients de Cocheren et des communes environnantes et concernait plus particulièrement les personnes âgées de l'ancienne cité minière de Belle-Roche ressortissant du régime minier, qui n'ont pas ou plus de moyens de se déplacer, sans compter les patients de l'EHPAD et de son unité ALZHEIMER de 96 lits situés à proximité immédiate.

Il est précisé également que Cocheren qui compte 3600 habitants, dont plus de la moitié réside à la cité Belle-Roche n'est doté que d'un seul médecin libéral (au village), qui a déjà absorbé une importante patientèle du régime minier, n'est plus en capacité d'augmenter encore celle-ci.

Après débat,

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERE qu'il est très dommageable voire inconvenant de délaisser cette cité au profit de regroupements à FREYMING-MERLEBACH, FORBACH ou ailleurs.

DEMANDE par conséquent à la CARM/EST de mettre tout en œuvre pour réouvrir le centre de santé de Cocheren Belle-Roche véritable service de proximité pour nos personnes âgées.

Intervention de Monsieur Daniel FUHR, adjoint au Maire :

Monsieur Daniel FUHR fait un point rapide sur les rapports rendus par les différents radars pédagogiques en place dans la Commune. Globalement les limitations de vitesse sont respectées.

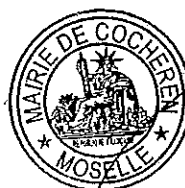
Monsieur Daniel FUHR signale que la base de l'abri de la Pompe à bras est en mauvais état et qu'il faudrait la réparer ou la changer.

Intervention de Madame KREBS Martine, 1ère adjoint au Maire :

Madame Martine KREBS rappelle que le relax en bois offert par la ville de Lampaden est toujours à installer.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine séance aura lieu le vendredi 6 juillet et sera suivie du traditionnel barbecue de fin de premier semestre.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.



LE MAIRE :

Jean Bernard MARTIN